

AVIS AUX MEMBRES

No. 2022 – 011

Le 28 janvier 2022

FONDS DE LIQUIDITÉ SUPPLÉMENTAIRE - DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Tel que précisé dans l'Avis aux membres [178-21](#), la CDCC a informé ses membres compensateurs que la date d'entrée en vigueur du nouveau fonds de liquidité supplémentaire (FLS) a été modifiée au **1er février 2022** (sujet aux approbations réglementaires finales).

Veillez noter que la CDCC a reçu les approbations réglementaires finales et que la date d'entrée en vigueur du nouveau FLS demeure le 1er février 2022.

Une version mise à jour du document **SOLA Clearing EOD (End-of-Day) Reporting for CDCC Members** faisant état des changements susmentionnés peut être consultée sur l'intranet de la CDCC.

Si vous avez des questions ou des commentaires, veuillez communiquer avec la Division des opérations intégrées de la CDCC ou écrire à cdcc-ops@tmx.com.

Anne Fiddes
Vice-présidente, Opérations intégrées de la CDCC